



Resiliation abonnement forfait mobile

Par Faconeure

Bonjour

Je veux résilier mon abonnement portable motif légitime, mon fournisseur m'impose ces conditions pas par écrit mais verbalement et tout ce qu'il dit c'est mis dans leur classeur mais pas par écrit sur le GGV ou ailleurs, donc est-ce légal
Cdt

Par janus2

Bonjour,
Pourriez-vous en dire plus ?
Quel est ce motif légitime ?
Quelles sont ces impositions du fournisseur ?

Par Faconeure

Bonjour

Merci de votre attention mon motif légitime est mon inscription au chômage et c'est SFR, j'ai obtenu d'eux qu'il cache ces informations aux publics, les impositions sont que je dois pas être réengager avant mon inscription pôle emploi et que je dois fournir un document inscription de moins de 3 mois et que je n'ai pas à avoir écrit sur ces informations

Cdt